



**AVIS D'AUDITION
LE MARDI 16 JANVIER 2024 À 19 H 30**

**DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

AVIS est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 16 janvier 2024, à compter de 19 h 30, sur les demandes suivantes de dérogations mineures à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2311-DM-490

- Immeuble concerné : 196, terrasse Guindon
Lot 2 108 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zone : R-1 303
- Nature de la dérogation : La demande vise à augmenter la superficie du garage détaché à 81,30 mètres carrés, représentant une dérogation de 21,30 mètres carrés, soit 35,5 % supérieure à la superficie maximale de 60 mètres carrés prescrite au Règlement RV-1441 sur le zonage.
- Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 81,30 mètres carrés la superficie du garage détaché pour cette propriété.

DEMANDE 2311-DM-491

- Immeuble concerné : 955, rue Champigny
Lot 2 106 978 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne
- Zone : R-1 258
- Nature de la dérogation : La demande vise à réduire la marge latérale à 6,18 mètres entre le bâtiment et la ligne avant secondaire, représentant une dérogation de 0,82 mètre, soit 11,7 % inférieure à la marge latérale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.
- Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 6,18 mètres la marge latérale entre le bâtiment et la ligne avant secondaire pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal des demandes ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1^{er} étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 18 décembre 2023.

La greffière,
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA
2023.63